Informations de base

1998/0205(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Pétrole brut, produits dérivés: information, consultation des coûts d'approvisionnement, des prix à la consommation **Subject** 3.60.02 Industrie pétrolière, carburants 4.60.02 Information du consommateur, publicité, étiquetage	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ENER Recherche, développement technologique et énergie		

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Télécommunications	2172	1999-04-22

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/06/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0363	Résumé
15/07/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
03/09/1998	Vote en commission		
22/04/1999	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
22/04/1999	Fin de la procédure au Parlement		
28/04/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/0205(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 213

État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENER/4/10332

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0474/1998 JO C 313 12.10.1998, p. 0049-0068	16/09/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1998)0363 JO C 232 24.07.1998, p. 0010	19/06/1998	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1144/1998 JO C 407 28.12.1998, p. 0182	09/09/1998	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1999/0280
JO L 110 28.04.1999, p. 0008 Résumé

Pétrole brut, produits dérivés: information, consultation des coûts d'approvisionnement, des prix à la consommation

1998/0205(CNS) - 22/04/1999 - Acte final

OBJECTIF: abroger la directive 76/491/CEE pour mettre en place une nouvelle procédure communautaire d'information et de consultation sur les coûts d'approvisionnement en pétrole brut et les prix à la consommation des produits pétroliers. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ: décision du Conseil 1999/280/CE. CONTENU: aux termes de la présente décision, les États membres communiquent à la Commission des informations relatives au coût (caf) de l'approvisionnement en pétrole brut et aux prix à la consommation des produits pétroliers. Conformément à la pratique actuelle, les États membres communiquent à la Commission, chaque lundi, les prix à la consommation des produits pétroliers. Les États membres peuvent maintenir leur

système actuel ou créer de nouvelles procédures pour la collecte des données. Les informations recueillies doivent permettre de procéder à une comparaison de l'évolution des coûts et des prix pétroliers pratiqués dans la Communauté. La directive 76/491/CEE est abrogée. ENTRÉE EN VIGUEUR : 22.04.1999.

Pétrole brut, produits dérivés: information, consultation des coûts d'approvisionnement, des prix à la consommation

1998/0205(CNS) - 16/09/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition (procédure sans rapport).

Pétrole brut, produits dérivés: information, consultation des coûts d'approvisionnement, des prix à la consommation

1998/0205(CNS) - 19/06/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF: améliorer la procédure d'information et de consultation sur les prix du pétrole brut et des produits pétroliers. CONTENU: la proposition de la Commission européenne vise à abroger la directive 76/491/CEE et son remplacement par des dispositions législatives simplifiées. Il est proposé: - de maintenir un système simplifié d'informations sur le coût global de l'approvisionnement en pétrole brut et sur les prix des produits pétroliers à la consommation; - de doter d'une base légale le "bulletin pétrolier", publication hebdomadaire qui a permis d'améliorer la transparence des prix des produits pétroliers pratiqués sur les différents marchés de la Communauté.